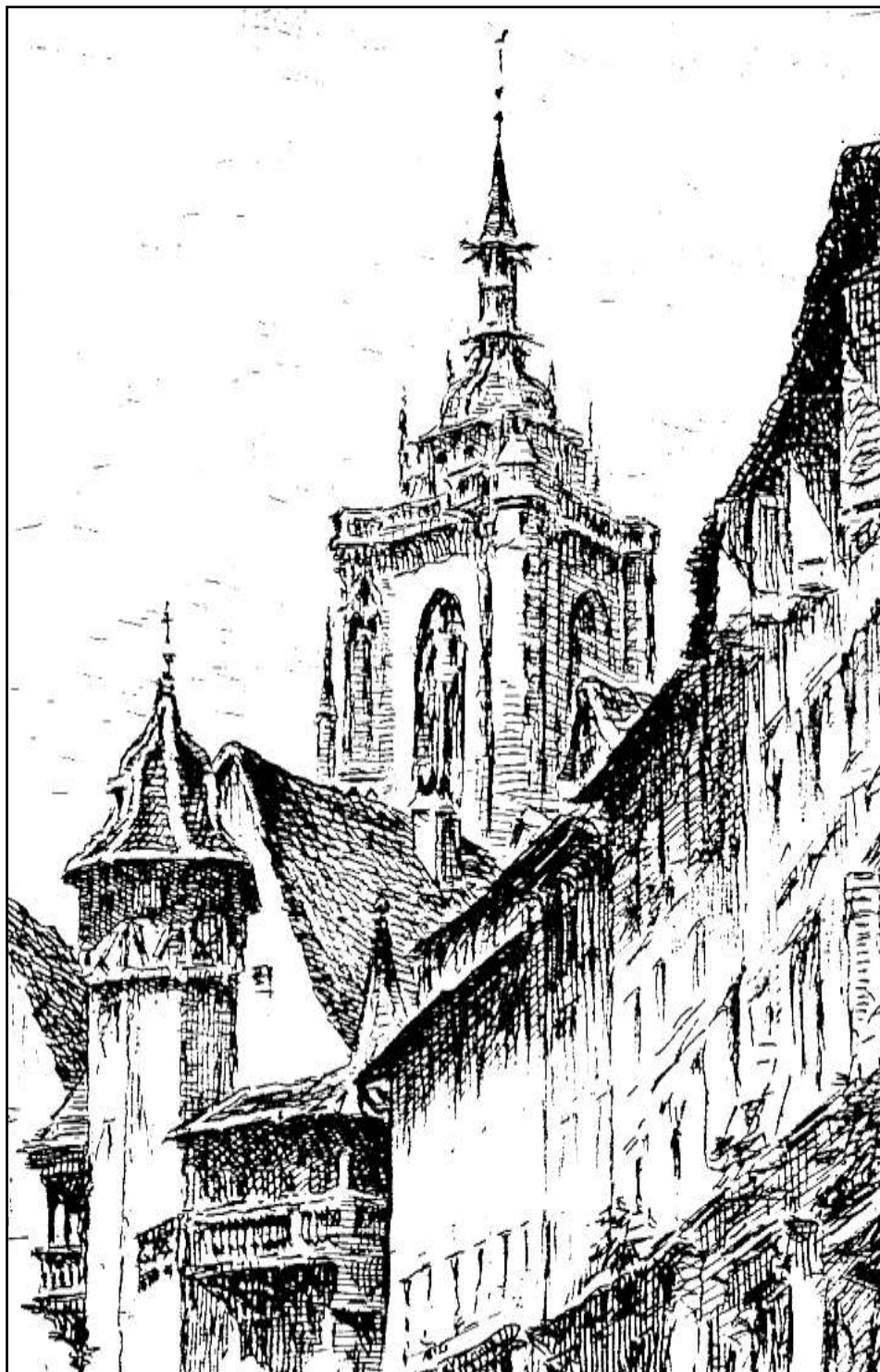


STENOGRAMME

16^{ème} Séance

du

19 octobre 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Nous avons quelques points inscrits à l'ordre du jour, déjà vus en Commissions Réunies la semaine dernière.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme CHELKOVA et M. WEISS donnent respectivement pouvoir à M. JAEGY et à Mme UHLRICH-MALLET.

Les points 34 et 35 seront présentés par Mme CHARLUTEAU.

M. HANAUER, Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme HUTSCHKA, M. OUADI et Mme VALENTIN donnent respectivement pouvoir à M. le 1^{er} Adjoint, Mme GANTER, Mme HOFF, Mme BRANDALISE et à M. ERNST.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 21 septembre dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales comme le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications. Tout d'abord, l'adhésion de Colmar Agglomération au Pôle Métropolitain de Strasbourg-Mulhouse qui a été créé le 10 février 2012. Il est le troisième pôle métropolitain créé en France dans le cadre de l'article 20 de la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales. Les pôles métropolitains sont destinés à favoriser la coopération entre grandes agglomérations proches situées au sein de grandes régions urbaines complexes ou de corridors de développement. Les pôles métropolitains regroupent les EPCI à fiscalité propre sous réserve que l'un d'entre eux compte plus de 100 000 habitants. Depuis la fin de l'année 2011, une vingtaine de pôles métropolitains ont été créés ou sont en voie de l'être depuis l'officialisation des nouvelles régions. En raison du nouveau découpage des Régions, l'organisation locale en pôle métropolitain doit prendre une nouvelle dimension. En effet, en Alsace, il s'agit d'être le plus pertinent possible pour obtenir davantage d'écoute. L'axe Strasbourg-Colmar-Mulhouse devient donc un outil indispensable. À la suite d'échanges entre les présidents des trois agglomérations de Mulhouse, Colmar et Strasbourg ainsi que des maires de Strasbourg et de Mulhouse, le Comité du Pôle Métropolitain Strasbourg-Mulhouse, lors de sa réunion du 25 juin dernier a proposé à Colmar Agglomération de les rejoindre. Pour rappel, les thèmes développés au sein du Pôle Métropolitain sont les suivants :

- renforcer la visibilité européenne et le rayonnement international ;

- consolider l'ancrage de Strasbourg, Mulhouse et Colmar dans l'espace du Rhin Supérieur ;
- garantir et structurer une offre métropolitaine dans le cadre de l'Alsace et de la future grande région ALCA où les pôles métropolitains existent ou sont encore en voie de constitution ;
- favoriser le développement économique et universitaire ;
- développer l'offre de transport en optimisant en particulier les dessertes par les TGV Est et Rhin-Rhône ;
- promouvoir les territoires tant sur le plan touristique que dans le domaine du tourisme d'affaires ;
- valoriser l'offre culturelle en particulier muséale, de nombreux établissements remarquables étant répartis dans les trois agglomérations.

L'ensemble de ces objectifs, en relation avec les partenaires Région, Départements, État, Université, Chambres Consulaires, acteurs économiques et d'autres. Le Comité administrant le Pôle Métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar sera composé de la manière suivante :

- 15 membres titulaires et 10 membres suppléants de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 12 membres titulaires et 8 membres suppléants pour Mulhouse Alsace Agglomération ;
- 4 membres titulaires et 2 membres suppléants pour Colmar Agglomération.

La cotisation pour 2016 est fixée à 0,18 euro par habitant. Le Conseil Communautaire sera saisi au mois de novembre prochain d'un rapport en vue d'approuver l'adhésion et les statuts modifiés du Pôle Métropolitain. Je tenais à vous en faire part.

La deuxième communication concerne la Ville de Colmar citée sur le site internet européen de la Convention des Maires pour avoir atteint la moitié de son objectif de diminution d'émission de Co2 à l'horizon 2020. Ceci, grâce à la mise en œuvre et au suivi des actions engagées. En effet, dans le cadre de la Convention des Maires signée en 2010, la Ville doit assurer à mi-parcours, la mise à jour des bilans de ses émissions et l'évaluation de l'efficacité de son plan d'action. Pour mener à bien ce projet, la Ville s'est appuyée sur l'expertise de l'ASPA pour tester les résultats obtenus sur la base de la convention signée en juin 2015 avec les maires. Le bureau de la Convention des Maires a particulièrement mis en relief pour Colmar la politique menée par la Ville en matière d'aide aux travaux de rénovation énergétique pour les particuliers. Il a également souligné les actions menées pour promouvoir les transports doux, notamment la promotion du vélo, les aides financières à l'achat de vélos neufs et les 100 kilomètres de pistes cyclables. L'exemple de la Ville de Colmar est repris dans le guide de référence du reporting de la Convention des Maires avec trois autres villes : Tallinn, capitale de l'Estonie avec 412 000 habitants, Gaia au Portugal avec 303 000 habitants et Växjö en Suède avec 87 000 habitants. Il doit donc être constaté que la Ville est bien classée à

l'intérieur de cette échelle de villes européennes, en tenant compte naturellement de la pertinence des actions entreprises. C'est à mettre à l'actif de tout le personnel qui travaille sur le sujet. Je ne vais pas parler des élus puisque c'est finalement leur mission de base.

S'agissant de la troisième et dernière communication, vous savez qu'il y a quelque temps, on avait fait de la fixation sur le contentieux du Domaine Viticole. La liquidation de la SARL Domaine Viticole de la Ville de Colmar laissait en instance différents contentieux. Je vous avais déjà informés que par un jugement du 16 octobre 2014, le Tribunal de Grande Instance de Colmar avait rejeté l'action en responsabilité engagée par la Cave de Turckheim contre la Ville à hauteur de 71 632,92 euros correspondant à deux factures non réglées par la SARL. La Cave de Turckheim n'a pas accepté ce jugement et est allée en appel. Deux actions de même nature introduites par la Cave de Cleebourg et par la Société Vins d'Alsace Lorentz sont toujours en cours d'instruction. Peu après le jugement que je viens de relever pour l'affaire de la Cave de Turckheim, la Société Vins d'Alsace Lorentz et le Crédit Agricole Alsace Vosges ont introduit une autre action en responsabilité contre la Ville tendant cette fois à lui faire supporter le passif de la SARL. Je peux ainsi vous informer qu'un jugement vient d'être rendu par le Tribunal de Grande Instance de Colmar, le 29 septembre dernier, lequel jugement déclare irrecevable la demande tendant à faire supporter à la Ville de Colmar le passif de la SARL. Le jugement rejette la demande d'indemnisation faite à titre subsidiaire du prétendu préjudice individuel des deux sociétés requérantes, mais en plus, condamne la société Vins d'Alsace Lorentz à verser à la Ville les dépens, dont le montant reste encore à chiffrer, ainsi qu'une somme de 2 000 euros au titre des frais exposés non compris dans les dépens. Souvenez-vous du grand tintamarre orchestré par le chef de file de la liste « Colmar veut Bouger » aux dernières élections municipales, des pages pleines dans la presse. En termes courtois, je peux dire que c'est l'arroseur arrosé.

Cela étant dit, différents rapports nous seront présentés. Dans l'ordre, c'est d'abord PREALIS.

Je laisse la parole pour la présentation de ce rapport.

5. Rapport d'activités 2014 de l'Association PREALIS.

M. DOTTORI : M. le Maire, Mesdames et Messieurs, à l'instar des années précédentes, une présentation du rapport technique et financier 2014 de l'Association PREALIS.

Très rapidement, je rappelle les missions de PREALIS dans le cadre de la délégation de service public :

- élaboration des menus ;
- confection, livraison et distribution des repas ;
- gestion de la facturation et des encaissements ;

- suivi de la qualité de la prestation ;
- animation des commissions de menus ;
- transport des enfants en bus.

Hors DSP, pour mémoire, le périscolaire ainsi que le soutien scolaire et l'aide individualisée aux devoirs en lien avec la Ville de Colmar.

Rappel également sur sa structure, ses ressources humaines. Aujourd'hui, 107 salariés, 38 équivalents temps plein :

- une structure administrative de 4 personnes ;
- 25 personnes affectées à la distribution des repas ;
- 78 personnes sur l'activité du périscolaire.

Il me plaît toujours de rappeler que cette association est dirigée par des membres bénévoles qualifiés dans les domaines spécifiques à l'activité.

Je profite de cette occasion pour dire que l'année prochaine, une 21ème école maternelle sera servie pour la restauration scolaire, en l'occurrence, l'école des Violettes.

Pour l'activité 2014, sur 139 jours de fonctionnement pour 20 écoles maternelles, 13 écoles élémentaires, 215 937 repas ont été servis, dont 83 000 pour les écoles maternelles soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente et un peu plus de 133 000 repas pour les élémentaires, soit une augmentation de 2,25 % par rapport à 2013.

La fréquentation dépasse aujourd'hui les 1 500 enfants par jour, elle est précisément de 1 553 enfants.

En moyenne, 520 enfants sont transportés par jour.

Vous avez en détail l'évolution du nombre de repas servis. Le nombre d'enfants servis est en augmentation de 3,6 % sur l'année 2014 par rapport à l'année 2013. Le prévisionnel en 2015 est du même ordre avec une augmentation de 3,6 %.

Les principaux faits marquants pour PREALIS en 2014 :

- traditionnelle revue de contrat avec notre partenaire principal, API Restauration, où nous contrôlons toujours l'origine des denrées alimentaires, en particulier celles issues de l'agriculture biologique et des productions locales. Je rappelle ce chiffre et cette trajectoire de 37 % de produits issus de ces produits bio et agriculture locale ;
- suivi de la qualité de la prestation à travers la synthèse de nos commissions de menus en partenariat avec la Ville de Colmar ;
- installation d'un nouveau logiciel d'exploitation sur les dossiers d'inscription et sur les encaissements ;
- en juin 2014, une enquête de satisfaction auprès des enfants. C'est la première année où nous nous adressons directement auprès des enfants. Les années précédentes, nous nous adressions aux parents et aux enfants ;
- le principal fait marquant de l'année 2014 a été l'ouverture du nouveau restaurant Les P'tits Loups. Les enfants servis à l'École Jean

Macé se sont trouvés dans une nouvelle structure. À ce propos, il faut rappeler que les enfants de primaire de Jean Macé allaient les années précédentes à l'École Saint-Jean. Désormais, ils vont à pied entre l'École Jean Macé et Les P'tits Loups. Tous les jours, à peu près 240 enfants fréquentent ce restaurant ;

- en novembre-décembre, nous avons participé à la semaine européenne de réduction des déchets, action spécifique à l'École Maurice Barrès.

Concernant les données économiques et financières, l'objet principal de notre intervention porte sur les productions vendues et les subventions d'exploitation. Les subventions d'exploitation apparaissent à hauteur de 586 810 euros. Il est bon de rappeler que 420 000 euros sont des subventions d'exploitation et que 166 810 euros concernent l'aide aux familles exonérées d'impôts. Ce chiffre est à regarder par rapport à 2013 où nous avons 132 952 euros de subventions au titre des familles exonérées d'impôts. Nous observons une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est en partie expliquée par l'aide aux familles de la première tranche sous les 250 € d'impôt par an. 900 enfants bénéficient de cette subvention contre 785 enfants en 2013. Nous sommes sur un déficit d'exploitation en 2014 de 2 596 euros et de 1 278 euros en 2013.

Vous avez le récapitulatif depuis 2010. Nous restons toujours prudents sur la prévision de l'année 2015 où nous espérons au moins un résultat à zéro euro.

Les investissements 2014 ont été concentrés sur Les P'tits Loups à hauteur de 30 000 euros.

Les deux principaux dossiers qui animent PREALIS pour l'année 2015 sont :

- la consultation pour la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période de 6 ans ;
- le déploiement du nouvel outil d'exploitation pour la gestion des dossiers d'inscription et les encaissements qui a occupé beaucoup de notre temps.

J'en ai terminé, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup pour cette présentation détaillée. Avez-vous des questions ?

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Ma question concerne le résultat d'exploitation, dont nous avons vu sur le graphique qu'il était négatif depuis 2011. J'aimerais simplement savoir si les causes en ont été identifiées puis finalement quelles sont les nouvelles pistes explorées pour permettre d'y remédier.

M. le Maire MEYER : Deuxième question, M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Président. Tout d'abord, je salue la croissance du nombre de repas servis par PREALIS et je me réjouis – cela n'a pas été dit ce

soir – que votre fournisseur API construise une nouvelle cuisine à Sainte-Croix-en-Plaine et la préparation des repas se fera donc de plus en plus près des lieux de consommation. On sait qu'on vient de loin, surtout les repas.

J'ai cependant deux questions et la première est en lien avec une actualité récente et concerne les repas de substitution en lien avec le développement des produits issus de l'agriculture biologique. Avez-vous réfléchi ou envisagez-vous de proposer des repas végétariens ?

Ma seconde question concerne le personnel qui s'occupe des enfants à l'heure des repas. Elle ne s'adresse pas seulement à vous. Les ATSEM volontaires peuvent travailler à ce moment, cependant une pause leur est accordée sur le temps scolaire, soit en fin de matinée, soit en début d'après-midi. Celles qui s'occupent des enfants dans une école différente que leur lieu de travail ont un déplacement compté, mais qui est aussi pris sur le temps de travail. Comme ces ATSEM ne sont pas très nombreuses à Colmar – je rappelle qu'elles sont deux pour trois classes –, les écoles maternelles sont encore plus pénalisées. N'y aurait-il pas une autre solution qui n'amputerait pas les écoles de ce temps de présence si nécessaire des ATSEM ?

M. le Maire MEYER : Pas d'autres questions ?

M. le Président.

M. DOTTORI : M. le Maire. Sur la dernière question, je laisse la réponse à la Ville de Colmar. Sur les autres questions, à propos du déficit, il y a une coquille, c'est -2 596 euros. Si vous regardez dans le détail, ligne par ligne, PREALIS maîtrise ses coûts d'exploitation d'année en année. Si je prends le poste principal « charges de personnel », nous sommes à 54,77 %, pratiquement comme l'année dernière. Sans trop aller dans les chiffres, je prends le résultat d'exercice fin 2014, il faut relativiser le chiffre, nous sommes à 0,16 % par rapport au chiffre d'affaires. Je rappelle par ailleurs que l'Association a une autre activité, l'activité périscolaire, qui est bénéficiaire. C'est la réponse à la première question.

Au niveau des plats de substitution, il est important de rappeler que les familles ont accès aux informations dans notre site où les menus sont présentés dans le détail. Depuis que PREALIS est en partenariat avec la Ville de Colmar il y a maintenant un peu plus de 20 ans, nous proposons tous les jours des repas sans porc, nous proposons tous les jours des plats protidiques sans viande. Je ne vais pas rentrer dans le discours du végétarien/végétalien au risque d'embrouiller, mais le plat protidique sans viande est soit constitué de poisson, soit de plats à base d'œufs ou de protéines végétales. Tous les jours, nous proposons au moins ces deux plats.

Au niveau de l'origine des plats, nous rappelons que nous sommes bien au-delà du plan national avec 37 % des plats issus de l'agriculture biologique puisque le plan national est, je crois, à 20 %. Nous rappelons également qu'avec API, nous faisons un gros effort pour trouver des partenaires locaux. Sans éluder la prochaine DSP parce que nous sommes en cours d'analyse des offres pour la prochaine période, si nous sommes retenus, PREALIS s'engagera à partir sur 50 % des produits issus de l'agriculture biologique et

de l'agriculture locale. J'insiste sur le fait qu'il n'y a pas que de l'agriculture biologique, mais également si l'offre nous le permet, des productions régionales pour bien entendu privilégier le circuit court.

Voilà. J'ai en principe répondu à toutes les questions sauf la dernière à laquelle je ne peux pas forcément répondre.

M. le Maire MEYER : Bien. Questions pertinentes quand on voit les échos de presse concernant la restauration scolaire. Quelquefois, je suis surpris par les tensions qui existent ailleurs à propos des repas de substitution. À Colmar, nous n'en parlons pas puisque nous avons déjà installé le principe avant l'heure. Naturellement, M. HILBERT, vous n'avez pas à être abonné à mon blog, mais il y a 15 jours, je donnais une information très précise sur la consistance des menus servis par PREALIS. Si vous lisez cette explication, personnellement j'en suis très fier puisque nous arrivons à satisfaire tous les parents en fonction des vœux, des choix qui sont ceux de leurs enfants. En repas de substitution tous confondus, nous approchons les 35 % et cela n'a jamais posé problème. Merci, M. le Président.

6. Rapport d'activités 2013/2014 de la SCCU.

M. le Maire MEYER : La Société Colmarienne de Chauffage Urbain, le Directeur Général prend la parole, pas le Président.

M. GRAN : Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Richard GRAN, Chauffage Urbain de Colmar. Je vous présente les comptes du Chauffage Urbain de Colmar de l'exercice 2013/2014. Notre exercice commence au mois de septembre pour se terminer au mois d'août, notre résultat remonte donc à N-1. Il faut savoir que la Société Colmarienne de Chauffage Urbain est une SAEM, société anonyme d'économie mixte, dont l'actionnaire principal est la Ville de Colmar. Notre capital social est de 2,8 millions. Nos capitaux propres sont de 10 millions. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'exercice démarre au mois de septembre pour se terminer au mois d'août. Les principaux contrats sont un contrat de DSP avec la Ville de Colmar pour le chauffage urbain et un contrat d'exploitation passé avec le SITDCE pour l'usine d'incinération ou le centre de valorisation énergétique.

Au niveau des effectifs en 2013/2014, nous étions 46 personnes en équivalent temps plein. Notre masse salariale est stable depuis 5 ans. Elle se situe à 2,8 millions. Sur les deux sites, nous avons 15 personnes au niveau de la centrale thermique pour assurer à la fois le chauffage de l'équivalent de 20 000 logements, 250 sous-stations et 20 kilomètres de réseau, dont 16 kilomètres en eau surchauffée à 160 degrés. Le personnel du CVE, le centre de valorisation énergétique, est composé de 24 personnes, un apprenti et 14 personnes en travail posté puisque le CVE tourne 24/24, 365 jours dans l'année. Nous avons 4 personnes au siège. Nous poursuivons aussi nos efforts réalisés depuis 4 ou 5 ans au niveau des apprentis. Nous avons 3 apprentis, dont 2 apprentis en DUT génie thermique et un apprenti en BTS électromécanique.

S'agissant de la production et la consommation, je pense que l'hiver de 2013/2014 a été très, très doux, l'un des plus doux que nous ayons connus puisque les températures extérieures sont de 8,96 degrés contre 6,64. Cela s'est traduit par une baisse des mégawattheures assez conséquente de l'ordre de 15 %. Nous avons vendu 23 527 MWh en moins ce qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros, donc de 16 %. Les degrés-jours sont de 1 908, il s'agit de ce que nous mesurons deux fois par jour à 6 heures du matin et à 6 heures du soir pendant la saison de chauffe. La rigueur de l'hiver est de 0,79, et l'amende d'énergie, nous sommes à 7,12 millions (tout est exprimé en Kilos euros) par rapport à 8,5 millions l'exercice précédent. Le prix moyen du mégawattheure est en légère baisse de 51 euros contre 52,89 euros à l'exercice précédent.

Il est intéressant de voir les consommations de combustibles. La vapeur issue de l'usine d'incinération représente 113 877 MWh. Cela fait à peu près de l'énergie renouvelable de l'ordre de 61 à 62 % contre 58 % à l'exercice précédent malgré les mégawattheures supplémentaires. Au niveau du bois, nous avons un contrat sur 13 000 tonnes de plaquettes forestières par an. Je vous rappelle que ces plaquettes sont issues de la filière courte, déchiquetées en forêt et ramenées directement à la centrale thermique. S'agissant du gaz, nous avons aussi une légère baisse liée à la rigueur de l'hiver. En fioul lourd, nous étions à 4 000 tonnes l'an dernier, nous avons baissé, nous sommes passés à 2 054 tonnes. La part d'énergie renouvelable est de 80 % en 2013/2014. Nous pouvons dire qu'il s'agit partiellement d'énergie locale puisqu'une partie vient du centre de valorisation énergétique et la partie biomasse qui vient des forêts avoisinantes, à 90 % le versant vosgien.

Vous avez une courbe très intéressante sur le fonctionnement de la centrale thermique. Ce qui est appelé la courbe monotone est une courbe qui indique le fonctionnement en base CVE, on voit bien les petits pics, il s'agit parfois des arrêts de fours ou les vides de fours que nous pouvons avoir en mois de janvier et février. Ensuite, en deuxième ressource, nous utilisons le bois. En troisième ressource, nous utilisons le gaz et nous complétons par le fioul lourd surtout au mois de janvier, au mois de décembre, nous le voyons très bien ici par des températures de l'ordre de cinq degrés, le fioul lourd est consommé à peu près à partir de 7 ou 8 degrés.

S'agissant du centre de valorisation énergétique, le taux de disponibilité des fours est de 91 % ce qui est tout à fait remarquable quand on a des arrêts de fours d'à peu près 15 jours. Les 8 % manquants correspondent aux arrêts de fours. Le nombre de tonnes traitées est de 72 400 tonnes, à peu près équivalent l'an dernier, à une baisse de 1 000 tonnes. Le taux de couverture des besoins par la vapeur est de 61 % contre 55 % à l'exercice précédent.

Un tableau reflète le fonctionnement du centre de valorisation énergétique et indique des taux de rendement en hiver de 90 à 95 %. Malheureusement en été, en juin, juillet et août, nous dissipons la chaleur puisque les taux de rendement sont de l'ordre de 40 à 50 %.

Les tarifs au prix de vente sont en légère augmentation avec la R2 (redevance 2) de 0,9 %. Je vous rappelle que nous avons baissé nos tarifs en

2013 de 10 % suite à la mise en place de la chaufferie biomasse. Le taux d'énergie renouvelable est de 79 % pour l'exercice 2013/2014 ce qui est tout à fait remarquable pour une taille de chauffage urbain comme Colmar. C'est surtout l'optimisation des énergies renouvelables qui nous a permis aussi de réduire. Donc nous participons un petit peu à la réduction des gaz à effet de serre puisque nous sommes passés de 23 500 tonnes en 2011/2012 à 9 000 tonnes en 2013/2014.

Bien évidemment, l'ensemble de nos abonnés bénéficie d'une TVA de 5,5 %. Nous avons reçu la distinction de l'écoréseau de chaleur décerné par AMORCE. Je rappelle qu'AMORCE concerne 550 collectivités et 55 millions d'habitants.

Nous avons réalisé 2 millions de travaux de gros entretiens et de renouvellement, dont 1,2 million de gros travaux pour la centrale thermique et 900 000 euros pour le centre de valorisation énergétique.

S'agissant du résultat financier, nous avons une baisse du chiffre d'affaires de 1,5 million liée principalement aux mégawattheures vendus, j'en ai parlé un petit peu tout à l'heure. Les achats de matières premières et de fournitures sont en baisse plus importante que le chiffre d'affaires puisque nous avons utilisé beaucoup moins d'énergies fossiles qui sont plus chères. On a donc une baisse est de 1,7 million des achats de matières premières. Tous ces points augmentent notre résultat d'exploitation. Malgré une baisse du chiffre d'affaires, nous avons une augmentation du résultat d'exploitation de 4 %. Le résultat courant augmente de 38 % avec un montant de 1 160 euros contre 840 euros à l'exercice précédent. Le résultat financier est en légère baisse liée au taux de placement des banques puisqu'aujourd'hui, on arrive à placer de l'argent en 5, l'année dernière, c'était encore 3. Concernant le résultat exceptionnel, nous avons une reprise de provision pour hausse des prix de 60 k€. Tous ces éléments se traduisent par un résultat net comptable en progression de 30 % par rapport à l'exercice précédent avec 800 k€ contre 547 k€.

Au niveau de la centrale thermique, nous avons fait des raccordements subventionnés par l'ADEME à hauteur de 40 %. Nous ne l'avons pas marqué ici, mais la création de sous-stations d'échanges permet de passer de l'eau surchauffée à 180 degrés et à 18 bars de pression vers de l'eau à basse température. Nous avons fait l'extension de Ladhof par la rue du Billing, 850 mètres d'extension pour la tonte du stade, la piscine Aqualia et la cantine scolaire. Nous avons aussi fait le raccordement en basse température de la Montagne Verte pour la résidence Orée du Parc, les Bosquets, le cercle Saint-Martin ainsi que le gymnase Château d'Eau. *A contrario*, la réhabilitation de 312 logements du quartier Ouest nous a fait perdre un petit peu de vapeur.

S'agissant du centre de valorisation énergétique, nous avons modernisé les automatismes du poste de livraison et nous avons été renouvelés dans le cadre de l'audit environnemental ISO 14001 qui permet de bénéficier d'une exonération de la TGAP de l'ordre de 50 %.

Voilà, j'en ai terminé.

M. le Maire MEYER : Merci, M. GRAN. Avez-vous des questions ? Il y en a plusieurs.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'avais deux questions. Dans un tableau, vous nous dites qu'en 2013/2014, les énergies renouvelables représentaient 80 % de la production de chaleur, je ne vais pas revenir sur le fait de savoir s'il faut considérer les déchets comme ressources renouvelables ou non, mais ces 80 % sont-ils liés au fait de l'hiver très doux ? Si l'hiver devait être plus rude cette année ou les années suivantes, existe-t-il encore un potentiel pour augmenter la part des énergies renouvelables ou la compensation sera-t-elle faite avec du fioul ou du gaz ce qui réduira de toute façon de nouveau la part des énergies renouvelables dans la production de chaleur ?

S'agissant de ma deuxième question, vous l'avez dit et c'est compréhensible, en été, on ne se chauffe pas, donc on brûle les déchets à perte, on réchauffe l'atmosphère qui était encore déjà assez chaude cet été. N'y aurait-il pas possibilité de produire de l'électricité avec cette chaleur puisque nous avons vu lors du rapport d'activités de PREALIS qu'ils ont raccordé Liebherr qui avait des moteurs qu'ils faisaient tourner pour les tester. Ils ont utilisé le fait que ces moteurs fonctionnent pour produire de l'électricité. Nous pourrions donc gagner un petit peu d'énergie au lieu de la répandre dans l'atmosphère et de réchauffer encore l'atmosphère. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. J'ai juste une question sur les frais de personnel, page 12 et sur l'augmentation de la provision aux fonds de retraite qui me paraît énorme.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Effectivement, depuis que cette usine a été construite en 1988 – et c'est depuis 1988 que nous le soulignons comme vient de le faire Frédéric HILBERT –, c'est effectivement les pertes d'énergie considérables les mois d'été puisque le tableau « paramètres thermiques » le montre très bien. Vous l'avez dit vous-même, plus de 50 % de l'énergie est dissipée dans l'atmosphère en juin, juillet et août. Quand nous avons fait l'étude préalable aux nouvelles installations de la cogénération, nous avons proposé de produire de l'électricité à partir de la chaleur dissipée dans l'atmosphère, ce qui rejoint un petit peu la demande de Frédéric HILBERT. C'était trop cher. C'est toujours trop cher. Vous avez essayé de faire de la mise en balles pendant deux ans avec les succès que nous avons malheureusement dû remarquer et qui étaient prévisibles puisque vous mettez de la mise en balles avec tout inclus, sans tri préalable de déchets, bien sûr, ce qui entraîne forcément des nuisances nauséabondes et ce qui est avéré encore cette année. Nous avons prévenu de la chose. Il aurait peut-être fallu attendre que la collecte des biodéchets soit terminée sur Colmar peut-être d'ici l'année prochaine, mais non, il fallait aller beaucoup plus vite, il fallait aller plus vite que la musique et mettre en balles le plus vite possible parce qu'on avait une solution miracle qui n'a pas fonctionné.

Ma deuxième remarque concerne la valorisation énergétique des déchets. Malheureusement, effectivement, elle est reconnue comme une énergie renouvelable, mais de fait, les déchets ne sont pas des énergies renouvelables puisqu'on tend à vouloir les réduire à la source grâce à la loi du Grenelle puisque tout cela s'est fait en fonction de la loi du Grenelle 2010.

Pour garantir au Chauffage Urbain au minimum 100 000 mégawattheures par an, nous sommes obligés d'importer de plus en plus de déchets incinérables de toute la région, essentiellement du sud du Haut-Rhin, mais aussi du Centre Alsace pour maintenir la capacité d'incinération des deux fours actuellement en fonction. Cela signifie que l'on continue à polluer puisque ce qui n'est pas dit – on ne va bien sûr pas le dire dans les rapports du Chauffage Urbain – quand 5 tonnes de nos ordures ménagères sont traitées, on provoque la création et l'émission d'une tonne de produits toxiques, c'est quand même considérable, cela fait dans les 15 000 tonnes par an. J'ai déjà dit l'année dernière et je l'ai déjà répété depuis 1988, on les envoie dans le Bas-Rhin en soubassement routier à un prix de plus en plus élevé et surtout en Allemagne dans les mines de sel. C'est mis en pack, si vous allez sur l'usine, vous voyez les grands packs, les Geopacks blancs envoyés dans les mines de sel par camion. Cela coûtera de plus en plus cher. C'est malheureusement les choses cachées de l'affaire. Bien sûr, AMORCE vous a dit que vous avez un écoréseau, c'est magnifique, mais les déchets utilisés ne sont pas triés, ne continuent pas à être triés, on a voulu les mettre en balles, cela n'a pas fonctionné. On continue à les brûler, le tonnage est de moins en moins important, on le voit sur le graphique bilan thermique. Grâce aux citoyens qui ont enfin accepté de faire la collecte des biodéchets à domicile. Cela se poursuit encore actuellement sur Colmar. Heureusement, grâce à la loi du Grenelle. Cela nous a donc permis d'économiser une nouvelle installation qui aurait été à un prix superfétatoire. Merci.

M. le Maire MEYER : M. GRAN, réponse aux trois élus.

M. GRAN : S'agissant de la première question concernant les énergies renouvelables, effectivement, si l'hiver est très froid avec des températures très négatives, nous serons en retrait au niveau des énergies renouvelables, nous serons de nouveau de l'ordre de 75 % puisque nous compléterons ou par du gaz ou par du fioul lourd. Il faut savoir que ce que nous vous avons montré ici était l'exercice 2013/2014. En 2014/2015, nous serons à peu près entre 79 et 80 % d'énergies renouvelables. En 2015/2016, si nous avons vraiment des pics de température de moins 10, nous serons obligés de compléter par du secours fioul lourd.

Concernant la question pour les frais de personnel, nous versons un fonds de retraite et la provision a augmenté de 150 k€ parce que l'âge du départ à la retraite a reculé.

Concernant le centre de valorisation énergétique, je crois savoir que celui de Colmar est le plus exemplaire de la Région Alsace. Aujourd'hui, Mulhouse n'avait pas de raccordement sur réseau de chaleur, ils viennent de raccorder un réseau vapeur avec un industriel qui doit leur faire à peu près 30 % de

production. Je rappelle qu'à Colmar, nous sommes à 60 %. À Strasbourg, ils ont raccordé un réseau de chaleur qu'ils n'ont jamais pu exploiter, au regard des soucis rencontrés. Haguenau a un réseau de chaleur raccordé à Mars qui représente à peu près, Haguenau et Schweighouse, 60 %. Je crois qu'il faut être fier d'avoir 80 % d'énergies renouvelables à Colmar, fier aussi que cette énergie soit utilisée par la centrale thermique et fier d'avoir deux cheminées pour 20 000 logements surveillées en permanence. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais sur le centre de valorisation énergétique de Colmar, nous sommes en contrôle continu toute l'année, nous avons des audits de l'APAVE qui durent 15 jours. Nous avons deux audits par an. En plus, en 2014, nous avons eu deux contrôles inopinés. Tous ces contrôles se sont très bien passés par rapport aux normes de nos arrêtés.

Concernant la mise en balle, nous n'avons pas du tout été précurseurs à ce sujet. Nous sommes en train d'auditer. Effectivement, des odeurs se sont un petit peu propagées, mais il faut savoir que la mise en balle est faite à Mulhouse, Épinal, Strasbourg, et que ce sont les OMS sans broyage qui arrivent et sont broyés directement sur les sites. L'audit est en cours. Y avait-il d'autres questions ?

M. le Maire MEYER : Non, vous avez répondu aux questions posées. Seulement, on passe trop rapidement sur les performances locales parce que dans les comparaisons faites entre tous les chauffages urbains, Colmar tient bien son rang, même très bien. Naturellement, on peut toujours mieux faire ou chercher à améliorer des choses et autres. Tout à l'heure, on mentionnait la diminution du volume des déchets, mais c'est notre action engagée avec l'application du Grenelle qui nous conduit à ce résultat. Sauf, avoir moins en volume ne veut pas forcément dire moins de pouvoir calorifique. Des déchets secs produisent davantage de calories que les déchets humides. Une diminution des volumes ne traduit donc pas une diminution du pouvoir de production en calories. Deuxièmement, à la date d'aujourd'hui, nous n'avons pas élargi le périmètre de ramassage. Personnellement, j'y suis opposé parce que je ne veux pas que Colmar soit l'entonnoir d'un périmètre élargi pour la collecte des déchets ménagers. Nous avons fait des efforts extraordinaires. Nous terminons l'année prochaine le ramassage des biodéchets ce qui fait que tout le périmètre colmarien de Colmar Agglomération sera naturellement astreint à cette discipline. Si nous y sommes arrivés, cela traduit une volonté politique pour la diminution des déchets. Alors, naturellement, nous ne pouvons pas avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la fermière, dans la mesure où manquent les déchets secs, il faut abonder avec quelque chose. Jusque-là, nous avons le bois qui est l'équivalent de quelque 8 mégawatts que nous exploitons à 100 %. Si la matière combustible devait faire défaut, il faut naturellement se retrancher derrière le fioul, mais c'est une vérité de La Palice, nous ne pouvons pas faire autrement. Nous ne pouvons pas diminuer les volumes des déchets et en même temps, renoncer à toutes les autres sources d'énergie. Dans la configuration pratiquée aujourd'hui, le fonctionnement de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain, je pense que le résultat n'est pas seulement positif, mais est exemplaire.

Pour terminer, je voudrais rappeler que nous sommes en fin de concession et que nous ne pouvons pas faire valoir des conditions complémentaires. Il faut épuiser le contrat et lors de la consultation pointer ce qui pourrait être amélioré. C'est ce que nous nous proposons naturellement de faire pour la prochaine mise en consultation concernant le renouvellement de la concession.

C'était l'avant-dernier rapport. Merci, M. GRAN.

7. Rapport d'activités 2014/2015 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

M. le Maire MEYER : L'Association pour la Promotion des Sports de Glace. C'est M. le Président.

M. VEIT : M. le Maire, Mesdames et Messieurs. J'ai donc l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 2014/2015 de la Patinoire de Colmar qui est gérée par l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

Le rapport d'activités présente les produits d'exploitation. En chiffre d'affaires net par rapport à 2013/2014, nous sommes pratiquement constants puisque nous sommes en progression de 0,23 %. Au niveau des subventions, c'est stable à 244 190 euros. Nous remercions M. le Maire et la municipalité pour cette aide qui nous permet de garder une installation en excellent état. Ensuite, les autres produits concernent en particulier la Patinoire en hiver de la Place Rapp et étaient en progression compte tenu de la météo du mois de décembre de l'année dernière qui nous a permis d'avoir une progression du chiffre d'affaires. Le total des produits d'exploitation s'élève à 836 213 euros, en progression de 3,37 %.

En charges d'exploitation, nous avons les achats de marchandises pour 36 000 euros, c'est stable par rapport à l'année dernière. Les achats et charges externes s'élèvent à 346 000 euros, en progression de 10 %. Il s'agit essentiellement de l'augmentation des tarifs, mais également de la consommation en électricité. Au niveau des entretiens du matériel, des contrats d'entretien sont bisannuels et nous chargent tous les deux ans. Le montant des impôts et taxes est stable à 48 000 euros. Les salaires et traitements enregistrent une progression de 5 % avec un passage à 282 736 euros. Cette augmentation est liée au départ à la retraite de trois salariés qui étaient à la Patinoire depuis l'origine, c'est-à-dire depuis 20 ans. Nous avons dû payer et embaucher les remplaçants. Il y avait donc des doublons pendant deux ou trois mois. L'augmentation des charges sociales est liée à l'augmentation de la masse salariale. Les dotations aux amortissements et provisions sont en baisse ce qui est lié à une surévaluation des amortissements l'année précédente. Les autres charges, en particulier les charges de la Place Rapp sont en augmentation puisque le chiffre d'affaires est également en augmentation. Les charges d'exploitation s'élèvent à 865 545 euros, en progression de 6 %.

Pour le compte de résultat, les produits d'exploitation s'élèvent à 856 387 euros et les charges s'élèvent à 865 988 euros, soit une perte pour l'exercice de 9 600 euros par rapport à un gain de 10 672 euros l'exercice précédent.

Nos principales activités sont les entrées du public. Sur cet exercice, nous avons à peu près perdu 1 500 entrées public, soit une baisse du chiffre d'affaires de 7 %. L'objectif était de dépasser les 30 000 entrées puisque l'année précédente nous étions à 29 800. La météo joue souvent et il faut aussi que nous nous remettions en question au niveau de la promotion de la Patinoire.

En dehors du public, nos clients principaux sont les clubs. Le club de patinage artistique est actuellement le deuxième club de France au niveau des résultats. Le club de hockey, dont une équipe joue en division 3. Les heures de glace de ces deux clubs sont stables à 2 200 heures de glace avec un chiffre d'affaires de 170 000 euros, également stable par rapport à l'année précédente.

Ensuite, nous avons le restaurant avec une baisse du chiffre d'affaires essentiellement liée à la fréquentation très moyenne du stade nautique l'an dernier puisque le restaurant de la Patinoire est ouvert en été sur le stade nautique. Le chiffre d'affaires de la restauration à la Patinoire a donc baissé.

L'autre catégorie de clientèle est importante puisqu'il s'agit des clients d'avenir, c'est-à-dire les scolaires. Par contre, au niveau des scolaires, nous avons réalisé une belle progression au niveau des participants. Nous sommes passés à 11 600 entrées scolaires ce qui nous a fait une augmentation du chiffre de près de 30 % à 56 103 euros.

La Patinoire de Noël a réalisé une progression de plus de 3 500 entrées. Nous avons dépassé les 20 000, grâce à la météo qui était favorable au mois de décembre et également en partie grâce à la dépose des visiteurs du marché de Noël dans la rue du Tir puisqu'ils sont tous pratiquement passés à la Patinoire pour aller au marché de Noël.

Au niveau de l'activité de la Patinoire, vous savez que le décès d'un enfant a eu lieu à la Patinoire de Dunkerque au début de l'année. Dès la connaissance de cet accident, nous avons mis en place des filets de protection pour les matchs de hockey. Ce type d'accident ne pourra pas arriver à la Patinoire de Colmar. Nous avons été la première patinoire de France à être équipée.

Nous avons installé les nouveaux panneaux avec le nouveau logo de la Ville de Colmar sur la balustrade de la Patinoire et sur le rond central.

La Patinoire de Colmar est un endroit familial et convivial où la fête rencontre le sport. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Avez-vous des questions ? Président, vous échappez aux interrogations. Merci.

M. VEIT : Merci, c'est une installation qui marche bien.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez continuer à glisser.

M. VEIT : Merci.

M. le Maire MEYER : Merci, Président. Nous tournons la page pour voir tout à fait autre chose.

Je donne la parole à notre Adjoint aux finances, Mathieu JAEGY.

8. Décision Modificative n° 1 – 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire, M. l'Adjoint. Lors de la précédente session budgétaire, je m'étais inquiété de deux choses. La première était bien sûr la question du personnel municipal et la deuxième était la question de la fiscalité.

Concernant le personnel municipal, j'avais considéré à l'époque qu'avec les sommes proposées au BP sur le fonctionnement, nous étions arrivés au seuil minimal en dessous duquel le service public allait se dégrader considérablement et affecter la qualité de vie des Colmariens. Si nous retrouvons avec 1,2 million à trouver en cours d'année, soit c'est un jeu d'écritures comptables où nous rapprochons la somme votée de celle qui a été effectivement dépensée l'année dernière, soit c'est un élément qui aura des conséquences réelles pour le personnel soit avec une réduction de ce nombre-là, soit une réduction du nombre de personnes remplacées après départ à la retraite, voire une baisse du nombre d'ETP (équivalents temps plein). J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Concernant la conclusion de la décision modificative et l'annonce d'une possible rupture de votre pacte de stabilité fiscale, je considère qu'il est déjà rompu puisqu'avec les dispositions que vous avez fait voter par le Conseil, les impôts locaux des Colmariens augmenteront de toute façon l'année prochaine. Là, malheureusement, nous n'y pouvons pas grand-chose. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci M. le Maire. Réponse en deux temps puisque votre question s'articule en deux parties. La première portait sur les charges de personnel. Effectivement, dans le cadre de cette décision modificative, nous réduisons les crédits inscrits sur cette ligne à hauteur de 1,2 million d'euros. Cette réduction a plusieurs raisons. Je rassure d'emblée nos interlocuteurs, il est clairement précisé dans le rapport qu'il ne s'agit nullement de réduire ou d'amoindrir la qualité du service rendu à la population. Simplement, à l'intérieur de ce chapitre « charges de personnel », il faut noter que nous avons à titre de précaution inscrit un certain nombre de crédits, notamment pour tenir compte de l'incidence de la réforme des catégories C et B à hauteur de 300 000 euros. Nous n'en avons plus besoin, ils sont partie intégrante de ces 1,2 million. Nous avons également essayé

avec le concours de l'ensemble des services de la maison d'ajuster les choses au plus près de la réalité, je dirais au plus près de l'occupation effective des différents postes, service par service, de manière à bien optimiser les crédits que nous laissons inscrits au titre de l'exercice 2015 pour les charges de personnel. Bien sûr, il ne faut pas oublier la perspective que nous avons avec Colmar Agglomération dans le cadre de la mutualisation de nos services qui permet aussi de mieux optimiser les choses en la matière.

La deuxième partie de votre question portait sur la fiscalité. Je suis un petit peu surpris puisque cela fait maintenant trois ans que ce Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation des taux, ni sur la taxe d'habitation, ni sur la taxe foncière bâtie. Je suis donc un petit peu surpris d'autant que M. le Maire et moi-même plus modestement vous rappelons régulièrement les statistiques et les ratios en la matière. Quid du bien-fondé de cette question ? Je suis un petit peu surpris que vous abordiez cet aspect. D'ailleurs, je rappelle au passage que la décision modificative n'implique pas d'augmentation ou de baisse de fiscalité pour l'exercice en cours.

M. le Maire MEYER : Nous pourrions continuer à agiter les manches sur tel ou tel commentaire. Mais pour répondre à la première question de M. ERNST, je rappelle que les crédits budgétaires inscrits correspondent aux rémunérations du personnel existant au 1^{er} janvier 2015. Il ne peut donc pas y avoir déshabillage de services puisqu'il s'agit du même personnel. Seulement, il s'agit d'un ajustement des prévisions.

Quant à la rupture de l'engagement fiscal, M. ERNST, par exemple, en 2010 augmentation zéro, en 2011 augmentation 0,50 %, en 2012 augmentation 0,50 %, en 2013 zéro, en 2014 zéro et en 2015 zéro. Qui fait mieux ? C'est la réalité, mais pour autant, j'admets que nous sommes dans une situation inédite. J'aurais bien mieux préféré que vous tiriez vos munitions vers votre parti politique, j'aurais beaucoup mieux compris. C'est la première fois qu'un budget supplémentaire réduit les crédits. Pour quelles raisons ? Au moment où nous votons le budget primitif, les prévisions, les options nationales n'étaient pas encore prises. Certes, elles l'étaient à travers la loi de finances, mais elles n'étaient pas très détaillées. Or, le rabotage des dotations a été confirmé au mois de février et au mois de mars ce qui globalement, pour toutes les communes et les intercommunalités traduit une réduction de 1,7 milliard pour la seule année 2015. Il faut en tirer les enseignements. Et que dit le gouvernement ? Les communes dépensent trop d'argent ! Alors, que faut-il faire ? Il faut réduire, il faut diminuer les dépenses. Vous n'allez quand même pas nous reprocher de réduire les dépenses dans la mesure où c'est la sacrée sciences défendue par le gouvernement ! Seulement, attention, nous sommes déjà au plancher. Nous avons un coût de fonctionnement de 1 250 euros par habitant, la moyenne nationale est de 1 550 euros par habitant, ce qui fait un différentiel de 300 euros par habitant, fois 70 000 habitants, faites le compte. Le calcul est facile. Or, si déjà nous sommes au plancher, nous ne pouvons plus beaucoup diminuer les années à venir. Et réduire les prévisions budgétaires de 2015 de 3 % relève d'une performance. Chaque service était obligé de pointer euro après euro pour être le plus juste possible, mais cette réduction de 3 % ne sera plus possible l'année prochaine. Je vous invite à me trouver

la réponse. Dans la mesure où il faut continuer à rémunérer le personnel, dans la mesure où nous avons à assumer un coût de fonctionnement fixe pour les autres charges et dans la mesure aussi où nous voulons soutenir un train d'investissement, où faut-il chercher l'argent ? Nous en aurons encore moins en 2016 par rapport à 2015. Il faudra donc trouver des crédits de remplacement. Où pouvons-nous les trouver ? Par voie d'emprunt, c'est toujours possible, mais également par la fiscalité puisque la réduction des charges n'est plus possible. À la date d'aujourd'hui, je dis que pour l'année 2016, il n'y aura pas encore de grande rupture. Mais je ne m'engage pas pour les années suivantes puisqu'à un certain moment, nous sommes au bout. Dans la mesure où l'État devait continuer à raboter, il faut bien se poser la question pour savoir comment les collectivités territoriales pourront encore s'en sortir. D'ailleurs, procéder de cette façon, c'est reporter le problème. Dans la mesure où des réductions de dépenses de fonctionnement ne sont plus possibles, que vont faire les collectivités territoriales ? Ne plus pouvoir descendre ou ramener le coût de fonctionnement, que vont-elles faire ? Elles vont ramener l'investissement. Or, ramener l'investissement, c'est le problème de demain pour les entreprises. Je vous rappelle que l'intercommunalité et la Ville de Colmar avec un budget d'équipement de près de 70 millions d'euros cette année arrivent à maintenir 1 000 emplois auprès des entreprises locales puisqu'il faut entre 60 et 70 000 euros pour maintenir un emploi. Ailleurs en France, le budget d'investissement des villes est déjà diminué de 15 %. Si nous devons être face au même problème en 2016, ce ne sera pas 15 %, mais 30 %. Or, je rappelle que les collectivités territoriales signent la commande publique à hauteur de 72 % des marchés confiés aux entreprises. Aujourd'hui, les seules régions investissent davantage que l'État, tous ministères confondus. Alors, je vous invite, M. ERNST, à prendre votre bâton de pèlerin et à aller vers vos amis politiques pour dire qu'il faut arrêter ce cinéma. Il faut l'arrêter parce que vous tuez non seulement les collectivités territoriales, vous les déracinez, mais en même temps, vous reportez vers le futur une autre difficulté qui est celle des entreprises. Vous avez vu que cette gymnastique, c'est une situation inédite en 2015. Cette économie de 3,1 % sur les dépenses de fonctionnement nous avait autorisés d'abonder l'autofinancement de 2 456 000 euros. Avec le supplément de recettes que nous avons enregistré en section de fonctionnement, cela nous conduit à abonder l'autofinancement de 3 millions d'euros, nous l'avons carrément multiplié par deux. Si M. l'Adjoint disait tout à l'heure que nous pouvons ramener les emprunts de 3 millions, c'est grâce à cet autofinancement supplémentaire. C'est une gymnastique difficile imposée et les services n'étaient pas à la fête puisque jeudi dernier, la situation qui était préparée n'était pas encore celle que vous examinez aujourd'hui. Mais l'ultime consigne qui avait été donnée : augmentation zéro par rapport au compte administratif de l'année 2014. Que sera l'année 2016 ? Nous verrons. Il faut naturellement tenir compte de l'actualisation des rémunérations du personnel. Je vous rappelle quand même qu'en 2014, nous avons dû casquer pour 770 000 euros de dépenses décidées par l'État. C'est facile de décider si on ne met pas à côté les crédits de financement. J'aurais également aimé que vous répercutiez ce raisonnement, pas ici, mais ailleurs, vers vos amis politiques. Cela étant dit,

je dis qu'une performance a été réalisée pour 2015 à travers cette présentation puisqu'au-delà de l'économie faite de 2 456 000 euros, nous avons encore enregistré quelque 480 000 euros de recettes supplémentaires pour arriver aux 3 millions, ce qui fait que l'autofinancement a été multiplié par deux. Alors, vous êtes bien gentil. Je vous entends. Je vous écoute. Mais je pense que vous êtes mal placé pour nous faire la leçon ici.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je crois que vous avez raison. Malheureusement, je ne suis pas sûr que Julien ERNST ait plus de poids que vous s'il devait rapporter ce que vous avez dit ce soir auprès du gouvernement. Pas plus de poids que vous n'en aviez il y a quelques années lorsque Nicolas SARKOZY appliquait les mêmes recettes, même si elles sont un peu plus salées aujourd'hui. Les collectivités territoriales portent depuis longtemps – et quelle que soit la nature politique du gouvernement – le poids des économies que l'État veut réaliser.

Ensuite, s'il y a moins d'argent, nous le savons maintenant, il va falloir faire des choix. Nous ne pouvons plus faire autant qu'avant. Ces choix, vous dites qu'il faut investir pour créer de l'emploi, moi je pense qu'il faut investir pour l'intérêt collectif, pour le bien-être de nos concitoyens. Et bien sûr, investir pour le bien-être de nos concitoyens signifie que nous allons devoir sans doute construire, travailler, etc. ce qui va créer de l'emploi. Lorsque vous parlez de l'investissement et de l'emploi, vous oubliez souvent cet intermédiaire qui est le bien-être de nos concitoyens. Quand je vois la décision modificative de ce soir, je constate une diminution de 600 000 euros par rapport à l'accessibilité des bâtiments publics, mais une augmentation de 500 000 euros pour Unterlinden, un chantier qui nous coûte déjà beaucoup et là, on rajoute encore une fois 500 000 euros. Alors, je me demande si ce chantier est suivi, je ne sais pas. Je constate aussi que l'on dépense 173 000 euros sur la place de la Montagne Verte pour éventuellement réfléchir à la construction d'un énième silo sur Colmar et Avenue de l'Europe, on supprime, on reporte des chantiers sur la sécurisation et l'aménagement de la piste cyclable. Voilà un petit peu les choix que vous faites par rapport à cette décision modificative, choix qui personnellement, ne me conviennent pas beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, après tout ce qui vient d'être dit, je vais juste pointer un petit détail. Le chapitre 77, Produits exceptionnels, ouf ! Nous avons eu une taxe foncière à récupérer sur Colmar Expo, nous sommes contents, mais je ne comprends pas bien pourquoi nous n'avions pas rentré cette taxe depuis 2007 et jusqu'en 2012. N'a-t-elle pas été réclamée ou Colmar Expo, n'a-t-il pas souhaité la payer ou a refusé de la payer ?

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Je vais un petit peu répondre à la charge en règle dont j'ai été l'objet.

M. le Maire MEYER : La charge, non !

M. ERNST : Un petit peu quand même.

M. le Maire MEYER : J'ai dit très spontanément ce que tout le monde a pensé.

M. ERNST : Rassurez-vous, je vais vous répondre de même. Concernant le personnel, je suis effectivement heureux de l'apprendre puisque le rapport n'est peut-être pas très exhaustif sur la façon dont les 1,2 million d'économies en charges de personnel ont été trouvés. Merci, M. l'Adjoint pour la réponse, au moins, on y voit un petit peu plus clair.

Concernant les dotations de fonctionnement, je constate qu'elles sont manifestement en hausse cette année à la DM1 puisque nous touchons 157 000 euros supplémentaires de dotations. Malgré la réduction des dotations au niveau national, nous avons quand même des recettes supplémentaires sur ces dotations, donc nous nous en tirons plutôt pas mal.

Concernant la baisse de dotations, vu le plaidoyer que vous avez fait, je m'étonne que l'on ne vous ait pas retrouvé aux côtés de vos amis politiques lorsqu'ils sont allés manifester devant la préfecture à l'appel de l'AMF, vous auriez sans doute pu éclairer ou apporter quelque chose au débat compte tenu de ce que vous dites.

Concernant la fiscalité, vous dites que le taux de taxe d'habitation est à zéro depuis plusieurs années, mais vous avez changé les règles du jeu entre-temps, c'est-à-dire que pour 2015, le Colmarien n'en verra pas les effets, par contre, pour 2016, en modifiant les règles du jeu comme vous l'avez fait, la feuille d'impôt va augmenter, c'est mécanique. Ce n'est pas encore vraiment acté par les Colmariens, mais je pense qu'ils vous feront un compte rendu très précis sur ces augmentations l'année prochaine.

Enfin, je terminerai sur les collectivités trop dépensières. Je vous citerai toujours un exemple, le même que je vous ai donné lors de la précédente session budgétaire à savoir que sur ces collectivités aujourd'hui endettées et qui ne peuvent plus investir, j'aimerais savoir ce que M. le Député MEYER a fait pour corriger l'effet de la décentralisation RAFFARIN lorsqu'on a envoyé aux départements toutes les charges sociales sans prévoir la compensation à l'euro près. Merci.

M. le Maire MEYER : Je réponds d'abord à Mme ANGLARET-BRICKERT. Je trouve que de temps en temps, nous pointons l'exactitude des opérations surtout en recettes. Généralement, nous faisons confiance aux conventions signées et lors d'un contrôle, nous nous sommes aperçus d'un retard dans l'encaissement d'une taxe payable par le parc Expo. C'est tout aussi simple que cela. Au-delà de ce constat, le Parc Expo a souhaité un étalement de paiement, j'ai dit : « Il n'en est pas question, vous aviez déjà un étalement sur trois ans, donc vous casquez la totalité en 2015 ».

Concernant M. HILBERT, avec ce jeu d'écritures entre Musée Unterlinden, diminution des travaux de mise en accessibilité, nous avons au dernier Conseil Municipal, un calendrier d'exécution pour les travaux d'accessibilité que nous allons respecter. Il n'y a donc aucun problème. Quant au Quartier Europe, je ne pense pas que l'exemple cité puisse peiner ou gêner les uns et

les autres. C'est une adaptation budgétaire en fonction du coût réel que nous avons à supporter à travers les engagements pris en 2015.

Concernant M. ERNST, pour savoir pourquoi le Maire de Colmar n'était pas à la manifestation, je n'ai pas attendu la manifestation pour dire ce que j'avais envie de dire. J'étais au sein du Collège des Villes de France, et de celui de l'Association des Maires de France pour me déplacer jusqu'au Ministère. J'ai dit ce que j'avais à dire et je pense que rares sont les maires qui se sont autant dépensés que moi pour défendre ce qui revient ou ce qu'il ne faudrait pas faire vis-à-vis des communes. Quant à l'ère SARKOZY, nous sommes loin de cette situation puisque du temps de M. SARKOZY, il s'agissait d'uniformiser les interventions de l'État pour trouver une certaine harmonie. Aujourd'hui, cela ne suffit plus, on rabote et en même temps, on va changer la répartition, la quotité de la dotation globale de fonctionnement. Si Colmar était supérieure sur un poste, c'est tout simplement par la DSU qui a été retenue alors que le critère définitif au mois de décembre 2014 n'était pas encore définitivement connu. Cet ajustement a donc eu lieu, mais globalement, les dotations réunies de l'État sont en nette diminution par rapport à 2014. Alors, vous pouvez continuer à gesticuler, cela ne change pas la réponse puisque nous constatons aujourd'hui une situation déficitaire venant de l'État. C'est un hasard, ce n'était pas voulu, je viens de rencontrer cet après-midi deux inspecteurs de la Chambre des Comptes. Ce n'est pas la Ville de Colmar qui était concernée, mais Colmar Agglomération. Ils sont venus d'une façon totalement décontractée pour dire : « M. le Président, vous savez, vous avez eu du flair en vous organisant à temps pour pouvoir mieux affronter le futur ». Ils ont vu ce que nous avons fait pour la Ville de Colmar, ils ont enregistré ce qui est prévu pour Colmar Agglomération, ils disaient : « Si seulement les exécutifs étaient plus nombreux pour gérer à votre façon les prévisions budgétaires ». Naturellement, on peut toujours mieux faire, mais à la date d'aujourd'hui, avec les résultats qui sont les nôtres des deux côtés tant de Colmar Agglomération que de la Ville de Colmar, nous nous en sortons plutôt mieux que tous les autres. S'il doit y avoir une réforme de la DGF, Colmar perdra moins que les autres villes. Si vous lisez ma thèse, sur 15 pages, je pointe ces inégalités qui viennent de la DGF. Qu'il y ait un rééquilibrage entre les différentes communes, c'est tout à fait normal, mais Colmar perd le moins parce que nous étions au plancher à 200 euros par habitant alors que d'autres villes étaient à 600 à 800 euros par habitant. Si un rééquilibrage a lieu, il sera plus facile à supporter pour nous.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, je voulais juste rebondir par rapport à ce que vous dites et ce qui concerne les lignes sur la mise en accessibilité des bâtiments publics. Cela fait plusieurs séances de Conseil Municipal où j'assiste à des DM, cela me fait toujours l'effet un peu d'un jeu de Tetris – pour ceux qui connaissent, on fait glisser des lignes – je trouve quand même dommage d'avoir attendu aussi longtemps, dix ans, bien sûr la loi le permet aujourd'hui, quelle belle aubaine de pouvoir reporter des travaux qui devaient être légalement faits entre 2005 et 2015 et qu'on ait fait des choix qui n'étaient finalement pas inscrits par la loi. Je l'ai déjà dit.

C'était une obligation de le faire, on a décemment fait le choix d'attendre et de faire attendre un public fragilisé, un public qui aujourd'hui depuis peut-être 1975, depuis 40 ans, était en attente d'une réelle inclusion et qui doit encore et toujours, encore attendre. Attendre qu'on veuille bien mettre quelques moyens et comme le disait M. HILBERT d'autres choix sont faits et ce n'est peut-être pas pour la qualité de vie de tous. C'est un petit peu l'effet papillon, lorsqu'on décide d'une chose, il y a fortement des conséquences ailleurs. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, ce que vous dites là M. MEISTERMANN est à la fois injuste et pas juste. C'est injuste parce que c'est faire fi de tout ce que nous faisons en matière d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie. Nous investissons chaque année des sommes très importantes, nous avons les moyens comme cela vient d'être dit de le faire contrairement à beaucoup de villes, ce qui nous permet aujourd'hui dans les classements que vous connaissez aussi bien que nous de faire en sorte que Colmar soit plutôt dans le haut du podium en matière d'efforts faits pour rendre la Ville accessible. C'est tout à fait le contraire de ce que vous dites, il y a des ajustements, c'est l'État et la loi qui ont évolué. Néanmoins, encore une fois à Colmar, nous n'avons absolument pas à rougir de ce que nous avons fait en matière d'accessibilité, du budget que nous consacrons chaque année. A chaque fois que nous faisons des travaux de voirie, à chaque fois que nous rénovons des bâtiments, à chaque fois que nous intervenons, nous le faisons massivement pour rendre la Ville accessible. Simplement, nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique. Il y a aussi un certain nombre de contraintes parfois patrimoniales à respecter, des montages de dossiers qui ne sont pas toujours évidents et je pense aussi au privé qui a aussi aujourd'hui beaucoup de contraintes à respecter avec des moyens souvent insuffisants. Il faut aussi avoir cette pensée-là parce qu'une société juste, une société solidaire à laquelle nous aspirons tous ici, c'est aussi une société qui ne met pas en difficulté des acteurs économiques, des commerçants et autres parce que de nombreuses personnes se posent aujourd'hui la question de savoir comment ils vont réussir à investir, ce qu'il faut faire. Il faut aussi, M. MEISTERMANN, tenir compte de ce genre de choses dans une Ville très largement accessible et qui n'a pas à rougir du tout de ce qu'elle fait en la matière.

M. le Maire MEYER : Vous reprenez la parole ?

M. MEISTERMANN : Si je peux. Merci de me redonner la parole. Les derniers propos me blessent un peu parce qu'il n'a jamais été question de mettre en difficulté qui que ce soit, ni des commerçants, ni des professions libérales, je le sais pour être membre de la Commission Départementale d'Accessibilité qui est en charge d'octroyer ou non des dérogations, nous avons toujours travaillé avec beaucoup de bon sens. Vous savez, on dit souvent qu'un cabinet médical accessible est un cabinet ouvert. Je suis le premier à le dire. Cela veut bien dire que s'il y a des problèmes d'accessibilité, on ne va pas bille en tête dire, comme certaines autorités le disent, « Monsieur, vous déménagez ». Par contre, je reproche à notre Maire de la Ville de Colmar qui était un temps député – nous avons beaucoup

œuvré ensemble pour mettre en place cette loi de 2005/2015 – d’avoir toujours attendu pour mettre les choses en œuvre. Les diagnostics sont connus, nous savons ce qui est à faire et à ne pas faire. Les difficultés rencontrées sont connues parce qu’il y a des bâtiments patrimoniaux, nous connaissons les difficultés financières possibles. Simplement, on nous avait quand même fait voter un budget de 15 millions d’euros qui devait prendre terme en 2015, on reporte aujourd’hui. On reporte, on reporte... C’est parfois un petit peu gênant. Je vous avoue quand même que nous aimerions visiter certains bâtiments à Colmar, que nous aimerions utiliser certains bâtiments que nous aimerions voir améliorés. Bien sûr, dans le neuf, la voirie, c’est exemplaire, je ne dis pas le contraire, chaque fois qu’il y a une rénovation, bien sûr on prend en compte – et c’est même une obligation, on ne va pas construire du neuf sans prendre en compte – les règles d’accessibilité, c’est une obligation à laquelle il faut s’astreindre. Simplement je lisais au dernier Conseil, aujourd’hui, lorsqu’on parle de mise en accessibilité, on nous dit qu’on n’a plus les moyens, mais on a le temps. Il y a dix ans, on avait les moyens, mais pas le temps de prendre en compte ou de réfléchir à rentrer dans ce calendrier qui était imposé.

M. le Maire MEYER : Ce que vous dites n’est pas juste, M. MEISTERMANN. Personne n’a dit que nous n’avons pas d’argent. Personne n’a dit cela. La seule différence, nous avons programmé les travaux en fonction du calendrier qui nous a été proposé. Vous savez, je salue votre travail au sein de la Commission Départementale parce que souvent, vous rétablissez certaines situations quelque peu ambiguës. Pour autant, je ne peux pas vous partager. D’ailleurs, M. MEISTERMANN, je me rappelle une époque où dans ce domaine vous étiez le chantre du Maire de Colmar. Naturellement, vous n’étiez pas encore dans l’opposition. Vous avez changé d’opinion depuis que vous y êtes. Le minimum de correction serait de rester fidèle au raisonnement initial et ne pas chercher aujourd’hui midi à quatorze heures, là où il n’y a pas de chat à fouetter.

Je sou mets le budget au vote de l’assemblée.

Qui approuve ? Qui s’y oppose ? Abstentions ? Le budget est approuvé avec 7 abstentions.

9. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1 - 2015.

Voir rapport –

M. l’Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Programme de rénovation urbaine du Quartier Europe – avenant local n° 8 à la convention signée le 1^{er} juin 2006 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Une question très rapide. 102 logements vont être démolis et par contre, nous n'en aurons que 12 en termes de reconstruction sur Colmar et 30 sur Wintzenheim, j'aimerais savoir ce qui explique ce passif entre les deux et où vont aller se reloger les populations qui auront quitté ces 102 logements.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il s'agit là du protocole de préfiguration qui doit encore être constitué et qui doit reconstituer à la fois les démolitions – nous en avons parlé –, mais l'offre. Nous n'en sommes pas encore à ce niveau-là et lorsque nous y serons, nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. ERNST : D'accord, donc plus tard.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Avec plaisir.

M. le Maire MEYER : À titre indicatif, le chantier de démolition va démarrer le 21 octobre avec d'abord la petite pelle sur la sous-station secondaire du Chauffage Urbain au 23 rue de Hunawihr. La grosse pelle qui va s'attaquer au gros bâtiment restant va être opérationnelle le 26 octobre. C'est donc dans les jours qui viennent. Je dis cela à titre indicatif. Une grosse démolition est en vue cette semaine rue de Hunawihr. Vous pouvez aller prendre quelques photos.

Le rapport est mis aux voix.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé par la majorité.

12. Programme 2015 du contrat de Ville de Colmar – Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité.

Voir rapport –

Mme l’Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Travaux de sécurisation du carrefour entre la route de Strasbourg, la rue des Belges et la rue Ravel – convention de co-maîtrise d’ouvrage entre la Ville de Colmar et le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. l’Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Projet de création d’un parking en ouvrage côté Est de la gare de Colmar – partenariat financier avec la Région Alsace.

Voir rapport –

M. l’Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Souvent, lorsqu’on parle de mobilité douce ou d’alternative à la voiture, vous faites le constat qu’il n’y a pas suffisamment de places pour toutes les formes de déplacement et qu’il n’est pas possible de pousser les murs. En effet, vous ne les poussez pas, vous les construisez. Après le projet de parking souterrain de la Place de la Cathédrale, une nouvelle tentative Place de la Montagne Verte, voici un projet de silo près de la gare. Si nous nous réjouissons du succès du TER, nous partageons également le constat que les habitants des quartiers de la gare subissent des nuisances liées au stationnement des voitures et que la solution des zones bleues engendre un sentiment d’injustice pour ces habitants obligés aujourd’hui de devoir payer un abonnement pour pouvoir se garer près de leur habitation. Cette solution n’est donc pas satisfaisante. Malheureusement, le projet de parking ne résoudra sans doute pas cette situation puisque si l’on supprimait aujourd’hui la zone bleue même avec ou sans silo à voitures, les automobilistes rechercheront la proximité immédiate, la gratuité et iraient se garer de nouveau dans les rues adjacentes à la gare.

Cette problématique du stationnement n’est qu’une partie d’un enjeu bien plus grand qui est celui des déplacements sur le territoire de la région

colmarienne. En effet, les voitures qui encombrant les rues à proximité de la gare ont dû circuler pour y arriver. D'après le Plan de Déplacement Urbain voté par les communes adhérentes à Colmar Agglomération il y a quatre ans, l'urbanisation croissante des communes de la Plaine entraîne une congestion du flux d'automobiles aux heures de pointe et notamment sur les axes Semm/gare et Horbourg Wihr/Centre ville. Les riverains de ces axes routiers souffrent également de la circulation. Or, la construction du silo à la gare ne résoudra pas ce problème, bien au contraire. Il incitera encore plus les habitants de la Plaine à utiliser la voiture. Pourtant, la politique du stationnement est un des leviers pour le développement du transport collectif. Je cite le PDU. Actuellement, même si Colmar a mis en place une politique de stationnement payant, l'outil que peut être le stationnement comme facteur décisif pour favoriser l'usage des transports en commun ou autre mode alternatif n'est pas en place sur le territoire, notamment du fait du nombre important de places disponibles en hypercentre. Le scénario que vous aviez retenu pour le PDU avait un objectif de maintien du niveau du trafic automobile de 2011, voire une baisse de 4 % et pour cela, les transports en commun ont une place centrale. Je lis toujours dans le PDU qu'au cœur du PDU se trouve le développement des transports collectifs, mais faire des transports collectifs une alternative à la voiture, c'est avoir l'ambition d'y attirer les automobilistes actuels et futurs par la qualité et les performances des transports collectifs tant routiers que ferroviaires. Dans un contexte où l'argent se fait de plus en plus rare, les presque 10 millions d'euros investis dans ce parking ne pourront pas l'être dans d'autres projets permettant d'atteindre les objectifs du PDU. Mais bon, j'ai l'impression que ce plan est de l'histoire ancienne et qu'on ne s'y intéresse plus guère.

Parmi les projets que la Ville et Colmar Agglomération auraient pu soutenir pour faire baisser le stationnement automobile autour de la gare, il y a donc une meilleure desserte des transports collectifs avec une homogénéisation des correspondances entre bus et trains, soutenir activement l'ouverture de la liaison ferroviaire entre Colmar et Fribourg, encourager le covoiturage en réservant par exemple des places de parking aux personnes le pratiquant et peut-être aussi se référer et relire le PDU.

Enfin, et parce que ce rapport sera voté ce soir, je n'en doute pas, je m'interroge quand même sur une remarque concernant les trottinettes et l'expérimentation de leur laisser un espace pour se garer. À ma connaissance, les personnes qui utilisent ce mode de transport les prennent avec elles dans le train, car à la différence des vélos, elles y sont autorisées et les utilisent dans la ville de destination. Par contre, les places de vélos, et malgré les agrandissements des parcs réalisés récemment sont toujours insuffisantes et surtout, pas assez sûres puisque les vols y sont toujours fréquents. Donc, si la construction de ce parking se faisait, la réalisation d'un parc à vélos sécurisé y serait la moindre des choses à inclure. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Ce rapport va bien sûr dans le bon sens puisqu'il donne suite à des propositions de plusieurs collègues qui étaient formulées depuis plusieurs années et va dans le sens de l'intermodalité. Bien sûr, je rejoins les remarques de mon collègue

Frédéric HILBERT sur l'intermodalité justement, on a besoin de places de stationnement, toujours plus de stationnement à la gare, cela a été rappelé dans le rapport, déjà 1 200 places et on va en rajouter entre 699 et 750, c'est un nombre qui commence à devenir énorme, notamment parce que les transports interurbains de proximité et urbains vers le Ried comme vers le Vignoble sont très limités. Je prends l'exemple d'Ingersheim, un bus par heure. Vers le Ried, c'est pareil, voire encore plus faible comme fréquence. Ce sont des transports qui sont le service minimum, ils sont assurés, mais ne peuvent pas clairement être utilisés au quotidien par des personnes qui vont travailler. Les personnes le font parce qu'elles sont vraiment contraintes à le faire parce qu'elles n'ont pas de voiture. J'espère que nous le retrouverons bientôt dans les Autorisations de Programme. Bien sûr, nous ne sommes qu'au stade de l'esquisse, mais avoir quand même un montant estimatif à deux millions près, au moins quelque chose. Le rapport ne comprend aucune estimation. Et un minimum de calendrier également, là aussi à un ou deux ans près, mais que nous sachions si c'est plutôt du 2017, du 2018 ou du 2025. Ce rapport ne comprend aucun élément.

Il est également rappelé que la maîtrise d'ouvrage se fait à titre gratuit. Bien sûr et heureusement puisque cela permet de gonfler encore le budget d'investissement, mais bon, c'est de bonne guerre. Et puis, il semble quand même cohérent que la Ville de Colmar assure cette maîtrise d'ouvrage. Je n'ai pas de problème avec ce point.

Ensuite, il est question des abonnés TER. La Région Alsace prévoit une subvention importante via cette convention puisque l'on vise avant tout les abonnés TER. Très bien, qu'en est-il de ce tarif préférentiel ? À mon sens, ils devraient avoir droit à une quasi-gratuité, peut-être un tarif symbolique, effectivement pour inciter à prendre les transports en commun pour dire qu'ils ne sont pas plus chers que le parking ou trouver un système similaire, mais une quasi-gratuité. Même si c'est 15 ou 20 euros par mois, ils ne l'utiliseront pas et iront toujours se garer autour comme ils le font malgré les zones bleues, etc. Il existe toujours des systèmes. On pèse là sur les riverains. Justement, j'en viens aux riverains qui ne sont pas évoqués. On vise bien sûr les usagers du TER puisque c'est la Région Alsace, c'est compréhensible, mais cela conduit tout simplement à avoir un parking vide aux 9/10 après 19 ou 20 heures. Si on répète le système du parking Lacarre, c'est la gratuité le jour, mais le forfait de nuit pour rester la nuit dans la partie gratuite, la partie gratuite est quasiment vide toute la nuit. C'est un peu dommage alors que les riverains pourraient s'en servir ce qui permettrait éventuellement de lever ou d'alléger un peu la nouvelle zone bleue autour pour les riverains qui ne sont pas forcément juste à côté de la gare, mais un peu plus loin aux alentours. Merci.

M. le Maire MEYER : Naturellement, on peut s'inspirer de tout ce qui est dit puisque les opinions diffèrent, les avis et les appréciations aussi, mais je voudrais juste que vous vous rappeliez la doctrine du Maire de Colmar. Il fait ce qu'il dit faire. Ce projet figurait dans notre projet pour la Ville de Colmar. C'est tout aussi simple que cela. Seulement, je ne pensais pas un seul instant qu'au niveau de la Région, les études réalisées confirment cette intention. Et si nous avons trouvé un accord assez rapide avec le Président

de Région, c'est que nous avons la même réflexion puisque c'est une solution gagnant/gagnant. Vous parlez de rassemblement de voitures autour de la gare, mais si la gare ne rassemble plus, ce n'est pas la peine de dépenser des millions et des millions d'euros pour le Rhin Rhône et pour le TGV Est. C'est le prolongement logique de ce que nous avons fait pour rendre davantage efficace, valoriser le transport collectif. Or, pour les transports collectifs, naturellement il faut le transport en commun par bus, mais ce n'est pas suffisant puisqu'en fonction des créneaux horaires des usagers de la SNCF, il faut aussi permettre l'accueil des voitures. C'est ce que nous sommes en train d'organiser.

Je ne pensais pas un seul instant que l'étude technique de la Région conforte notre point de vue. Alors, M. HILBERT, vous dites : « Voilà, 10 millions d'euros », en comparant par rapport à la liaison Colmar/Fribourg coûtant 120 millions d'euros, nous pourrions construire 10 parkings. Pour quel résultat ? Question posée. Donc, on fait un choix parce qu'il a été approuvé par la population colmarienne et en cela, conforté par le positionnement de la Région.

Je voudrais féliciter et remercier le Président de la Région qui, du jour au lendemain, a accepté le projet de la Ville de Colmar. Que la Ville de Colmar soit maître d'ouvrage est une bonne chose puisque pour toutes les réalisations universitaires où la Ville de Colmar ne remplaçait pas la Région, mais l'État, nous sommes arrivés à accélérer les chantiers. Ce sera encore le cas ici puisque la Ville de Colmar est maître d'ouvrage. Pas seulement maître d'ouvrage, mais également maître d'œuvre. La maîtrise d'œuvre n'est pas gratuite puisque nous répartissons le coût de revient avec la Région moitié-moitié. C'est donc un partage 50 %/50 % tous frais confondus entre la construction et la maîtrise d'œuvre, mais je voudrais encore une fois remercier le Président de la Région d'avoir accédé aussi rapidement pour nous permettre de mettre en œuvre ce programme très important.

Le rapport est mis aux voix.

Qui approuve ?

Non, deux fois déjà.

M. ERNST : Très rapidement, deux remarques sur ce projet de silo, je crois que nous sommes un certain nombre autour de la table à le partager et pas seulement les membres de l'équipe majoritaire. Vous êtes aux commandes, donc c'est à vous de le mettre en œuvre, mais je crois que nous sommes un certain nombre à penser que cet équipement était nécessaire, justement dans le cadre de l'utilisation de la gare via les transports TER.

Ma deuxième remarque est que je vous encourage, M. le Maire à ne pas trop faire le panégyrique du Président de la Région puisqu'il est également candidat aux élections régionales et que l'on va éviter simplement la promotion ou alors il faudrait que chaque candidat et chaque sensibilité puissent faire la promotion de ses candidats également. Merci.

M. le Maire MEYER : Mais, M. ERNST, pourquoi ne devrais-je pas remercier le Président de la Région ? C'est quand même extraordinaire de pouvoir vous proposer une telle réalisation dans les dernières semaines du régime actuel.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

15. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Les musiciens de Colmar ».

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2015.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, je vais vous faire tellement de compliments, vous n'allez plus en pouvoir. Vous avez l'art de promouvoir la vie culturelle de notre Ville, vous et vos services, vous avez l'art aussi de faire en sorte que la vie étudiante se passe bien et nous l'avons vu dans un certain nombre de rapports qui sont passés. Vous veillez à ce que l'I.U.T. fonctionne au mieux et vous investissez beaucoup en la matière, mais quelque chose me manque, c'est la manière dont les jeunes se nourrissent au Biopôle. Rien n'est fait pour eux là-bas et je sais que vous vous en êtes déjà occupé et que vous n'avez pas réussi à faire sauter le verrou qui fait que tout le monde serait sur un pied d'égalité, que l'on soit au Grillenbreit ou au Biopôle, on pourrait manger de la même manière. Je viens vers vous parce que là-dedans, on trouve 70 000 euros versés à l'Orchestre de Mulhouse. Ne pourrait-on envisager de prendre ces 70 000 euros pour nourrir d'une manière ou d'une autre, avec une liaison chaude qui part d'un établissement à un autre ? Vous allez me dire que cela ne vous concerne pas, que la Ville n'est pas compétente, mais vous venez en même temps de dire que la Ville de Colmar réussit à accélérer des réalisations avec la Région. C'en est peut-être une que l'on pourrait accélérer. Et les 70 000 euros pourraient servir d'amorce, on pourrait faire un certain nombre de choses avec une somme pareille et éventuellement davantage mettre l'accent sur la jeunesse que sur l'Orchestre de Mulhouse qui ne nous concerne finalement pas tant que cela d'autant que je n'ai pas vu dans les rapports que Mulhouse servait tant de choses et de subventions à Colmar. Ne pourrait-on faire mieux avec cet argent et notamment, faire en sorte que ces jeunes, là-bas, ne soient pas complètement oubliés ? Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT, vous avez pris une longue envolée pour arriver...

Mme ANGLARET-BRICKERT : Ce n'était pas bien ? (rires)

M. le Maire MEYER : Pour arriver à la conclusion. Seulement, la musique ne se met pas dans les assiettes.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, je comprends.

M. le Maire MEYER : Je continue ?

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui.

M. le Maire MEYER : J'étais conscient de la différence de traitement entre les étudiants du Grillenbreit par rapport à ceux du Biopôle. J'étais l'un des premiers avec l'adjoint de ressort à démarcher, mais en tant qu'ancien proviseur, vous devriez savoir que la restauration n'est pas de la compétence ni de la Région, ni du Département, ni de la Ville de Colmar. C'est le CROUS qui gère la restauration et nous ne sommes pas arrivés à faire entendre

raison au CROUS. Je n'en connais pas les raisons, mais il existe un problème interne. Je continue à défendre cette idée, mais ce n'est pas la Ville de Colmar qui va payer parce que ce n'est pas de sa compétence. Mais, nous devons chercher les meilleures solutions possibles pour que les étudiants du Biopôle puissent raisonnablement aussi manger sur place. Je sais qu'une solution palliative a pu être trouvée, mais ce n'est pas une cantine comme au Grillenbreit. Il faut arriver à améliorer la situation. Je suis totalement d'accord avec vous.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Et ne pas l'oublier. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER :

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

20. Renouvellement du règlement intérieur de l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire. Une suggestion concernant les frais d'écologie. Parce qu'il est souvent difficile pour une personne handicapée d'avoir un revenu décent, ne pourrions-nous pas mettre en place un tarif adapté pour ces personnes ? Si vous vouliez m'entendre dire aux points précédents que la Ville reste sur une dynamique d'investissement via les travaux d'accessibilité, je consens, je suis entièrement d'accord avec vous. Évidemment, je suis reconnaissant de ces efforts, mais notre déception est ailleurs parce que la Ville avait les moyens de faire ces travaux. Notre déception vient du fait qu'elle n'ait pas respecté les délais imposés par la loi que vous aviez soutenue. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous savez, cela me rappelle une précédente saisine où je fus sollicité pour exonérer les personnes handicapées des taxes locales. Je pense que nombre de ces ménages ont autant de revenus que d'autres, alors je ne vois pas l'utilité de proposer un tarif différentiel pour certaines personnes, basé sur ces considérations. Reprenez-vous la parole ?

M. MEISTERMANN : Je veux bien parce que vous faites un tarif pour les familles qui ont plusieurs enfants par rapport à leur déclaration d'impôt. On pourrait imaginer la même chose. Je parle des personnes handicapées qui ont des revenus souvent très faibles parce que l'Allocation aux adultes handicapés est d'un peu plus de 700 euros par mois, j'estime qu'une analyse plus fine pourrait peut-être faite. Merci.

M. le Maire MEYER : Une différenciation est déjà faite comme à l'École Nationale de Musique.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé par la majorité.

21. Contrat relatif aux conditions d'accueil des artistes et d'exposition au sein de l'Espace d'Art Contemporain André Malraux de Colmar.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Soutien aux échanges scolaires – 3^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté avec une abstention, celle de M. DENECHAUD et Mme GANTER n'a pas participé au vote.

23. Département Génie Thermique et Energie de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de Colmar – avenant n° 2 à la convention de fonds de concours.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme BENNAGHMOUCH qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

24. Revalorisation de la participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Nous ne remettons pas en cause le principe de subventionnement des établissements scolaires privés, bien sûr, mais nous nous interrogeons cependant sur la nécessité de cette revalorisation. Les indications comparatives que vous nous donnez avec les villes de Strasbourg et Mulhouse nous montrent bien que cette participation de notre commune est tout à fait honorable pour les enfants d'écoles maternelles, voire conséquente pour ceux d'écoles élémentaires et ne nécessitent pas vraiment de revalorisation. Dans le contexte actuel de diminution des aides nationales que vous déplorez fréquemment, M. le Maire, il nous semble qu'augmenter cette aide peut être lu comme un signe fort de soutien aux écoles privées alors que les activités périéducatives du plan éducatif territorial ne sont toujours pas en place et que la vie dans les écoles maternelles publiques est loin d'être rose. On parlait tout à l'heure des ATSEM, ce sont quand même des personnes clés directement liées à la qualité des activités proposées aux petits enfants colmariens. Ces ATSEM sont difficilement remplacées en cas de maladie, elles sont trop peu nombreuses et croulent sous la quantité de travail demandé. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, certaines sont même sollicitées pour la cantine pour PREALIS. Le temps où elles travaillent pour PREALIS est du temps où elles ne travaillent pas pour les écoles. Nous allons donc nous abstenir et nous ne voterons pas cette revalorisation.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, j'entends ce que vous dites, Mme SANCHEZ, mais je peux vous dire que nous avons discuté avec les établissements privés et les propositions que nous vous faisons aujourd'hui sont l'objet d'une discussion avec les établissements privés, obligation légale de participer aux frais de fonctionnement. Je pense que ce n'est pas une bonne idée d'opposer le privé et le public parce que ce que nous faisons par ailleurs dans les écoles publiques aboutit à une grande satisfaction globalement du personnel éducatif et des directeurs avec toujours le même souci de l'intérêt des enfants colmariens. J'ai envie de dire, qu'ils soient dans le public ou dans le privé. Concernant ce que vous soulevez sur les ATSEM, là encore, c'est dans l'intérêt des enfants pour assurer la continuité de la journée de l'enfant que nous avons proposé aux ATSEM de faire également la cantine parce qu'elles connaissent bien les enfants et je vous garantis que ce système mis en place aboutit à une grande satisfaction globalement des parents et de l'ensemble de la communauté éducative parce que l'enfant est suivi globalement sur toute sa journée. J'ai envie de dire que ce que nous faisons dans ces budgets est aussi quelque part sanctuarisé parce que l'éducation est une priorité à la Ville de Colmar. Je suis contente que nous arrivions à aider, comme nous le faisons aujourd'hui, l'ensemble de la communauté éducative, des élèves et tout le monde le reconnaît aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : On peut voir d'une façon ou d'une autre. Reconnaissez quand même que j'ai fait la moitié du chemin puisque je ne propose pas l'actualisation d'une certaine partie pour prendre uniquement les autres où nous sommes légèrement en retrait par rapport à ce qui est fait ailleurs. Il y a rupture par rapport à mon engagement puisque je disais au moins suivre l'inflation, mais compte tenu des tarifs proposés ailleurs à Strasbourg et à Mulhouse, je peux expliquer que pour certains ce n'est pas

la peine d'actualiser. Je suis donc à mi-chemin par rapport à ce que vous proposez.

Concernant les ATSEM, Mme l'Adjointe vous a donné son avis, mais vous savez que les ATSEM voient également le salaire en fin de mois. Or, une occupation dans les heures creuses peut également être un avantage pour elles dans l'organisation du service. Tout le monde n'est pas ATSEM bien que faisant office d'ATSEM. Nous faisons travailler aux côtés des ATSEM des agents qui n'ont pas la qualification et souvent, ces personnes cherchent aussi une rémunération accessoire dans l'accompagnement. C'est un ensemble.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec quatre abstentions.

25. Dons de matériels de puériculture en faveur de l'Association « Secours Populaire ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Versement d'une subvention de fonctionnement à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Versement de subventions diverses.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Changement de dénomination de la Communauté d'Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Extension du périmètre de Colmar Agglomération par adhésion de 7 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Depuis plusieurs années, les conseillers municipaux de notre groupe plaident pour une extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Colmar à la ComCom du Ried Brun. En atteignant sa taille optimale – j'oserais dire critique –, nous pensons que la Ville de Colmar serait dans l'obligation de revoir sa façon de considérer l'intercommunalité et notamment la question des compétences déléguées. C'est donc dire si l'adhésion individuelle des communes du Ried Brun – et encore, pas toutes – ne nous satisfait pas. En refusant la Communauté de Communes dans sa globalité, Colmar et Colmar Agglomération se placent contre la reprise des biens intercommunaux ainsi que les dettes qu'avait pu contracter le Ried Brun. Colmar et son agglomération refusent donc la solidarité aux communes qui arrivent et c'est un bien mauvais signal qui est envoyé aux habitants de ces territoires même s'ils se souviennent peut-être encore, M. le Président Maire, de votre courrier des législatives de 2012. Nous refusons ainsi par là même, toute nouvelle discussion sur les compétences et fermons toutes les portes qui pourraient y parvenir. Je m'explique. Ce rapport entérine les nouveaux statuts dans la composition des instances communautaires. Dans la précédente mouture, Colmar laissa un certain nombre de ses sièges aux autres communes afin d'améliorer la représentativité des autres territoires. Cette fois-ci, rien, pas d'accord local et Colmar récupère tous les sièges que la loi est susceptible de lui accorder, nous aurions pourtant pu parvenir à un accord en laissant un siège aux communes de moins de 1 000 habitants, 2 à celles ayant entre 1 000 et 2 000 et en gardant le même nombre de sièges pour les autres. Colmar aurait gardé ses 22 sièges, le même nombre qu'actuellement, mais aurait permis une meilleure représentativité. Le fait de récupérer aujourd'hui ces 8 sièges et considérer que certaines communes comme Riedwihr et ses 400 habitants valent autant qu'Andolsheim qui est un peu plus dynamique et qui a quand même une population 5 fois supérieure, ces communes ne seront représentées que par un siège. Cela démontre définitivement une certaine vision hégémonique de l'intercommunalité où Colmar occupera tout et ne partagera ni ses richesses, ni ses réseaux, ni son pouvoir et ne

permettra pas de pouvoir rediscuter des nouvelles compétences puisque vous avez déjà indiqué, M. le Maire – et c'est une position que vous avez de longue date, je vous reconnais aussi la constance là-dessus –, que vous ne souhaitiez pas que l'agglomération colmarienne aille au-delà des compétences que lui fixait la loi, compétences que vous avez laissées à minima. Le taux d'intégration fiscale de la Communauté d'Agglomération de Colmar étant la plus faible de toutes les communautés d'agglomération de France de cette taille. Bref, oui à l'extension du périmètre, mais pas de cette façon-là et pas avec de nouveaux statuts qui constituent une fois de plus un acte manqué entre Colmar et l'évolution des collectivités territoriales et de la place qu'elles sont occupées à prendre pour animer et dynamiser un territoire. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Je suis un peu gêné pour vous répondre parce que vous oubliez totalement la législation. Mais alors, totalement.

Premièrement, ce n'est pas le seul Président de l'agglomération, mais la totalité des maires des 14 communes de l'actuelle agglomération qui acceptent les autres communes sur la base des compétences qui sont celles de Colmar Agglomération.

Deuxièmement, nous n'avons pas à gérer la dette des autres. Nous reprenons la dette en rapport avec les compétences transférées. Mais nous n'assumons pas une dette pour une activité qui n'est pas de notre compétence.

Troisièmement, vous n'approuvez pas la forme des adhésions. Mais mon cher M. ERNST, il ne pouvait plus y avoir de fusion puisque la ComCom du Ried Brun a éclaté. Il ne peut donc plus y avoir de fusion. La seule solution qui subsiste ce sont les adhésions individuelles, car Grussenheim est partie vers Marckolsheim, donc l'entité Ried Brun n'existe plus. Il ne peut donc pas y avoir fusion de la ComCom du Ried Brun par rapport à la Communauté d'agglomération.

Quant à la meilleure représentation des sièges, nous ne vous avons pas attendu. Deux mandats de suite, la majorité municipale de Colmar a mis dans la corbeille un certain nombre de sièges pour que les autres communes puissent être mieux représentées. Or, le Conseil d'État qui donne sa position sur les modifications à venir, applique la loi. La commune principale ayant une certaine population doit au moins avoir la moitié des sièges moins un. Il n'y a plus aucune latitude. Alors, je veux bien que vous fassiez notre instituteur, mais révisez quand même d'abord mieux la leçon avant de venir avec vos commentaires en séance publique.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. ERNST et de Mme VALENTIN.

30. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Transaction immobilière – vente par Colmar Habitat – avis à donner.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Transaction immobilière – échange de parcelles secteur Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transaction immobilière – cession impasse Krebs-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Versement de la subvention 2015 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Poursuite du dispositif des emplois d'avenir.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bien sûr, nous ne pouvons être que d'accord avec ce dispositif sauf que nous pouvons quand même nous poser la question du concours. C'est de l'intégration pure et simple et c'est vrai que tous les autres personnels ont été obligés de passer par un concours ce qui fait sans doute un petit peu mal au cœur à certains.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Je regrette que nous n'ayons pas pu poursuivre le débat sur la Communauté d'Agglomération, mais pour une fois, je vais finir sur une intervention positive.

M. le Maire, chers collègues, les nombreuses interventions de notre groupe dans le temps vous ont déjà démontré que nous avons des visions très différentes sur ce que devrait être la gestion municipale de Colmar. Pourtant, je voudrais ce soir saluer le rapport et l'attitude de la Ville sur la gestion des contrats d'avenir. Nous jugeons très positives la création de 5 contrats supplémentaires et la possibilité ouverte d'intégrer à terme la Fonction Publique Territoriale. Nous ne sommes pas d'accord, mais ce n'est pas grave. C'est à la fois très positif pour les bénéficiaires et c'est aussi la marque du bon travail effectué par les encadrants de ces contrats d'avenir. C'est aussi l'occasion par l'exemple de mettre fin aux polémiques nationales et peut-être un peu stériles qui ont suivi la mise en place du dispositif des contrats d'avenir. Les emplois publics subventionnés ne sont pas une panacée, mais en période de crise, c'est un bon outil pour les collectivités et pour les jeunes bénéficiaires qui ont peu ou qui sont sans qualification et qui sont souvent parmi les publics qui ont le plus de mal à retrouver un emploi stable, c'est donc extrêmement positif et c'est un rapport que je voterai dès demain. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, nous nous rejoignons quand même de temps en temps.

M. ERNST : Sur certains sujets.

M. le Maire MEYER : Seulement M. ERNST, la Ville de Colmar était la première ville haut-rhinoise à avoir signé un contrat pour les emplois d'avenir. Si nous les recrutons, ce n'est pas pour leur donner une qualification, une formation, mais pour les intégrer par la suite dans les postes statutaires.

M. ERNST : Je n'ai pas dit autre chose.

M. le Maire MEYER : Puisque nous n'embauchons pas si demain il n'y a pas d'avenir pour le gamin ou la gamine.

Quant à Mme ANGLARET-BRICKERT, vous n'avez pas raison. Tous les fonctionnaires ne passent pas par un concours. Aucun agent de la

catégorie C ne passe par un concours, aucun. Ils passent par un concours pour la catégorie B et éventuellement pour la catégorie A, mais jamais pour la catégorie C. Or là, nous sommes en présence d'un personnel de la catégorie C. Un jury examine, mais ce n'est pas un concours. D'accord ? Voilà.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

36. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

37. Garantie communale pour un emprunt d'un montant de 370 000 euros à contracter par l'association « Prim'enfance » auprès du CIC.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'adj. JAEGY : M. le Maire, j'apporte une petite précision, on vient de me préciser que le taux nominal de cet emprunt n'est plus de 2,5 % mais de 2 % suite à un geste supplémentaire consenti par le CIC à cette association Prim'enfance.

M. le Maire MEYER : Parfait !

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Transfert de garantie au profit de l'association « Prim'enfance » suite au refinancement d'un emprunt pour un montant de 105 062,41 euros auprès du CIC.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je n'ai pas de demande pour le point « Divers », je vous remercie pour votre présence et votre participation. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 10